

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 42 (1928)

Heft: 2

Artikel: Tombeaux d'officiers suisses de la garde du roi à l'église Saint-Eustache de Paris

Autor: Prinnet, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tombeaux d'officiers suisses de la garde du Roi à l'église Saint-Eustache de Paris

par MAX PRINET.

La publication de l'*Épitaphier du vieux Paris*, commencée par Emile Raunié¹⁾, a été malheureusement interrompue par la mort prématurée²⁾ du savant qui l'avait entreprise. Le dernier volume paru (c'est le tome IV), presque entièrement préparé par Raunié, a été publié après son décès, en 1918³⁾. Il renferme, entre autres, les inscriptions de l'église Saint-Eustache et, parmi celles-ci, quatre épitaphes qui rappellent des officiers suisses de la garde du roi de France, savoir: 1^o Jean-Henri Wirtz, de Zurich; 2^o Henri Reding, de Schwytz; 3^o Jean-Guillaume Reyff, de Fribourg; 4^o plusieurs membres de la famille Besson, d'Estavayer.

Aucun de ces tombeaux ne subsiste. Nous connaissons l'aspect des monuments par des dessins plus ou moins poussés, et les épitaphes par des transcriptions du XVIII^e siècle. Tout cela a été fait avec peu de soin. Raunié, en corrigeant les copies les unes par les autres, est arrivé à donner des textes acceptables dans l'ensemble, mais que l'on peut critiquer. Je me contenterai de reproduire les trois premières inscriptions telles que les donne l'*Épitaphier*⁴⁾. Pour la quatrième, connaissant des copies qu'ignorait Raunié, je proposerai une lecture un peu différente de la sienne. Les documents assez nombreux que j'ai trouvés sur l'histoire de la famille Besson, qui s'était fixée à Paris, me permettront de joindre quelques commentaires au texte de l'épitaphe et à la description du monument funéraire.

I.

Des inscriptions qui nous intéressent, jadis placées à Saint-Eustache, la plus ancienne était peinte, sur un pilier de la nef, devant le chœur, à gauche. On voyait, au-dessus, un écu d'or à deux pals de gueules, timbré d'un heaume de profil, couronné, avec lambrequins⁵⁾. L'inscription était ainsi conçue:

Cy gist noble et vertueux seigneur Jehan Henry Wirtz, de Zurich, vice lieutenant de la compagnie des Cent Suisses de la garde du Roy, qui deceda le XIII^e jour de novembre MDXCVII.

Hii⁶⁾ ligt begrade⁷⁾ der edell vest jucter⁸⁾ Hanns Teirich⁹⁾ Wirtz, von Zuri, Kunicklicher Magistet zu erack¹⁰⁾ stathalter der hunderit Eidtgnossens, willicher verscheyden ist den 13. Wintermonet, dem Got genadig siot.¹¹⁾ 1597.¹²⁾

¹⁾ Le premier volume a paru en 1890, dans l'*Histoire générale de Paris, collection de documents publiés sous les auspices de l'édilité parisienne*.

²⁾ Le 28 septembre 1911.

³⁾ J'ai achevé, en 1913, la préparation du volume; les circonstances en ont retardé la publication jusqu'en 1918.

⁴⁾ J'indiquerai seulement, en notes, quelques corrections qui semblent nécessaires à l'intelligence des textes. Je ne chercherai pas à rétablir l'orthographe des mots, évidemment déformés, mais dont le sens reste clair.

⁵⁾ Bibliothèque nationale, manuscrits français 8217, p. 353; 32342, p. 156. Raunié, *Épitaphier*, t. IV, p. 33, n^o 1536.

⁶⁾ Sans doute, *Hie*.

⁷⁾ Corr.: *begrabe*.

⁸⁾ Corr.: *Juncker*.

⁹⁾ Corr.: *Heinrich*.

¹⁰⁾ Altération évidente. Y avait-il quelque chose comme *Ehren-Wache*, dans l'inscription?

¹¹⁾ Pour *sey*.

¹²⁾ François Besson, de qui nous parlerons plus loin, dit: « Dans l'église Saint-Eustache, au premier pilier, de face, vis-à-vis la chapelle de Saint-Jean et de Saint-Sébastien qui est à côté de la principale porte du chœur, a une épitaphe faite en mémoire *der edel vest Yunker, Jean Henry Wirts von Zurich*, là enterré comme bon catholique romain, quoyqu'il fût d'un canton huguenot, le 13. novembre 1577 . . . Ce Hans-H. Wirtz, sus

II.

Une autre inscription était gravée sur une plaque de marbre appliquée contre un pilier, en face de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours¹³). En voici le texte :

Sta viator. — Hic situs est Henricus Rading¹⁴), e Republica Suitensi Helvetiorum ortus, filius Rodolphi¹⁵) qui, regii ordinis eques, cum in cruentis praeliis Drusio,¹⁶) Montcontour¹⁷) et compluribus aliis factis heroicis colonellus, Carolo IX^o, Henrico III^o et IV^o regibus, pro avorum more, serviens, fortiter egisset, pro patriae¹⁸) consulis sui generis quintidecimi, summique signiferi muneribus dignissime functus esset, ac multoties apud regem Gallorum pro republica orator extitisset, in patriis laribus septuagenarius naturae decretum subiit. Hujus ista vestigia plene secutus pro patria¹⁹), iisdem dignitatibus a rege, muneribus a republica decoratus, oratorisque officio apud Ludovicum justum jam tertio perdigne fungens, LXXIII aetatis anno, Parisiis fata complevit, die XIX. decembris M DC XXXIII.

Patriis manibus Wolfgangus Theodoricus Rading²⁰), ducentis Helvetiis regiarum excubiarum praefectus, et Henricus²¹), ejus vicem gerens, filii, hoc aeternae memoriae monumentum moestissimi posuerunt.

Le monument était de marbre blanc et noir, avec ornements de bronze doré. L'inscription occupait une table carrée dans un encadrement de style corinthien. Au-dessus, un cartouche, entre deux lampes antiques, portait un blason : *écartelé aux 1^{er} et 4^{me}, d'azur à la fleur de lis d'or; aux 2^{me} et 3^{me}, d'argent à une plante de sinople à cinq feuilles; à l'écusson de gueules, brochant sur le tout, chargé d'une R d'argent*. L'écu était timbré d'un heaume à lambrequins, cimé d'un homme issant tenant de la main dextre une fleur de lis et de la senestre la lettre R.

III.

A un pilier, devant la chapelle Notre-Dame, était fixée une plaque de marbre portant l'épithaphe suivante, avec un blason *écartelé aux 1^{er} et 4^{me}, d'azur à trois huchets d'or; aux 2^{me} et 3^{me}, de gueules à trois annelets d'or entrelacés*²²).

nommé est mort en cette charge de statthalter le 13. novembre dudit an 1577. Cela se trouve sur les registres de la Chambre des comptes qui sont, comme je crois, à présent dans les greniers des voutes des Cordeliers, au greffe de la Cour des aydes de cette ville de Paris, et ailleurs. » (*Entretien et examen*, édit. 1672, p. 18, 19). Zur-lauben (*Histoire militaire des Suisses*, t. III (1751), p. 375, donne le 15 novembre 1577 comme date du décès. D'après les mémoires généalogiques de Keller-Escher (ms de la Bibliothèque centrale à Zurich), Jean-Henri Wirz né en 1538 du mariage de Jean-Thomann Wirz et de Catherine Walder, est mort en 1577. Il semble donc bien qu'il faille rectifier la date donnée par notre épithaphe.

¹³) Bibl. nat., ms. français 8217, p. 366; 32342, p. 239. Cabinet des estampes Pe 11 b, fol. 71. *Épithapier*, t. IV, p. 157, n^o 1726.

¹⁴) Henri Reding de Biberegg, bailli de Bade, banneret et landamman du canton de Schwytz, chevalier de Saint-Michel (H. J. Leu, *Allgemeines helvetisches eydenössisches oder schweitzerisches Lexicon*, t. XV, p. 111; Ed. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. III et IV, *passim*; du même *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de la Suisse, conservés dans les bibliothèques et archives de Paris*, t. II, *passim*).

D'après les renseignements que j'ai obtenus de la famille de Reding, par l'aimable entremise de M. L. Kern, Henri Reding est né en 1562 et est mort le 20 décembre 1636.

¹⁵) Rodolphe Reding de Biberegg, fils de Georges, fut colonel du régiment de son nom au service de la France et landamman de Schwytz; Henri III lui accorda des lettres de noblesse et de chevalerie au mois de juillet 1585 (Leu, *op. cit.*, t. XV, p. 109, 110; Rott, *Inventaire*, t. I, III et IV, *passim*).

¹⁶) Dreux, chef-lieu d'arrondissement du département d'Eure-et-Loir. Le 19 décembre 1562, les troupes catholiques y remportèrent une victoire complète sur les Protestants.

¹⁷) Moncontour, Vienne, arr. de Loudun, chef-lieu de canton. Le duc d'Anjou (Henri III) y défit, le 3 octobre 1569, les Protestants commandés par Coligny.

¹⁸) Faudrait-il lire : *post patrem* ?

¹⁹) Même question.

²⁰) Wolfgang-Dietrich Reding de Biberegg devint aussi landamman de Schwytz et mourut en 1686 dans sa 96^e année (Leu, *op. cit.*, t. XV, p. 111, 112; Rott, *Inventaire*, t. III et IV, *passim*).

²¹) Henri Reding de Biberegg, le jeune, faisait ses études à l'Université de Paris en 1621; en 1629 il était capitaine-lieutenant aux gardes suisses (Rott, *Inventaire*, t. II).

²²) Bibl. nat., ms. français 8217, p. 367; 32342, p. 251; 32705, p. 416. *Épithapier*, t. IV, p. 95, n^o 1635.

Sola virtus caret sepulchro.

Gradum siste, viator. — Jacet hic nobilis Joannes Guillelmus Reyff, patria helveticus, Friburgi Aventicorum civis studiosissimus, helveticae libertatis amantissimus, magni et incliti ejus senatus senator integerrimus, qui cum Ludovico Justo, Francorum et Navarrae rege invictissimo, cohortis ducentorum militum helvetiorum dux, strenue dimicasset²³), annum agens aetatis XXXII., inter vivos esse desiit. Vix satis vixit, nimirum satis²⁴) sibi, quia pie et sancte, minus parenti quem his in rebus agendis prudentia ad consulatum reipublicae Friburgensis evexit et minim²⁵) patriae quibus ingentem spem ademit. Sepulchro demendatus est III. Kalendas martii, anno MDXLI (*sic*).

Ad cujus aeternam memoriam marmor hoc posuit Nicolaus Reyff qui fuit fratri in munere successor, eodem anno MDCXLI.

Jean-Guillaume Reyff, baptisé à Fribourg le 19 septembre 1610, faisait partie du Grand Conseil en 1636²⁶).

IV.

Sur une table de marbre blanc, fixée au mur près de la chapelle Sainte-Reine²⁷), était figuré un drapeau, portant à sa partie supérieure un écu, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, timbré d'un heaume à lambrequins, accompagné, en bas, d'une épée et d'un bâton passés en sautoir. Des deux côtés de cet écu en étaient représentés deux autres.

Le principal blason, celui du milieu, était *d'argent à la bande d'azur, chargée d'une fleur de lis d'or et accompagnée de deux lions de gueules*.

Au haut du monument était figuré le monogramme du Christ, sur un semis de larmes. Au bas de la plaque de marbre on voyait un chapeau à plumet, accosté de deux fers de hallebarde. Ces derniers emblèmes sont empruntés à l'équipement des Cent Suisses de la garde du roi de France. L'épée et le bâton, réunis sous l'écu, sont les attributs du grade de capitaine de cette troupe. Le blason du milieu est celui de la famille Besson; à dextre sont les armes du canton de Fribourg (*coupé de sable et d'argent*), à senestre celles de la ville d'Estavayer (*d'argent à une rose de gueules*). L'inscription était ainsi conçue:

Cy devant la chapelle saint Léonard est la sépulture de messieurs de Besson, escuyers, chevaliers, capitaines anciens, des premiers et haults officiers de la compagnie des cent gardes suisses de la garde ordinaire du Roy.

Geboren zu Steffis²⁸) in der hoch gelopt Eidgnoschaft, Orth und Stat Freyburg herkommen edeln Ritters und Burgeren daselbsten.

A la mémoire desquels François de Besson, escuyer, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine enseigne des cents suisses, a fait apposer le présent épitaphe, le 12 juillet M DC.LX.I. Priez Dieu pour eulx.

Qui étaient «MM. de Besson»²⁹)? L'épitaphe ne les désigne pas individuellement. Mais celui d'entre eux qui a fait ériger le monument a pris soin de parler de sa famille, avec détails, dans plusieurs brochures consacrées à l'histoire et aux

²³) Plutôt: *militasset*.

²⁴) Sans doute: *nimirum*.

²⁵) Peut-être: *minus*.

²⁶) Archives de l'Etat de Fribourg. Je dois ces indications à l'obligeance de M. L. Kern.

²⁷) Bibl. nat., ms. français 8220, fol. 94; Clairambault 1244, p. 2682; Pièces originales 324, dossier 7070, p. 2; Cabinet des estampes Pe 11 b, fol. 73. *Epitaphier*, t. IV, p. 172, n° 1745.

²⁸) Estavayer-le-Lac, Suisse, canton de Fribourg, chef-lieu du district de la Broye.

²⁹) Une notice sur cette famille a été publiée par M. A. d'Amman (*Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises* dans les *Archives héraldiques*, 1921, p. 577 et s.) Je n'insisterai pas sur les questions qui ont été pleinement élucidées par l'auteur.

privilèges des Cent Suisses de la garde du Roi³⁰). Lui-même se présente comme « Frantz Zwilling, dit François Besson »³¹; mais il nomme ses aïeux tantôt « Besson dits Zwilling », tantôt « Zwilling dits Besson ». Il se dit arrière-petit-fils de Humbert Besson, d'Aubonne³²) « auquel lieu il y a encore le chastelain de ce nom ». Un curieux tableau généalogique des Besson a été gravé par un artiste peu connu, F. Caumartin³³). Il porte ce titre: *Généalogie incontestable des Besson dit Zwilling. Jehova author*³⁴).

La filiation commence à Adam et Eve. Comme bien on pense, elle n'est pas continue. D'immenses lacunes en séparent les tronçons. Caïn, Abel et Seth y figurent, ainsi que Noé et ses fils. C'est tout pour l'antiquité. On n'y trouve rien pour les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne, sinon la mention d' « un Besson, à la suite de St-Louis au siège et prise de Damiette, en 1257 ». Plus loin apparaît « Besson, alfier à la bataille de Lépante contre le Turc, en 1571 ». Il est fait une légère citation de la « branche des Besson-Brandanière de France ». La généalogie n'est suivie qu'à partir de « noble Humbert Zwilling dit Besson, d'Aubone, à présent au canton de Bern », lequel est indiqué comme appartenant à la « branche des Besson Zwilling habitez [en] Allemagne »³⁵).

En combinant les notices de François Besson et la généalogie gravée, on peut établir la filiation que voici.

I. Humbert Besson, d'Aubonne, eut un fils qui suit.

II. Guillaume Besson fut marié deux fois. D'un premier lit il eut plusieurs enfants desquels « aucuns devinrent de la R. P. R. et ont demeuré à la Bonneville³⁶), dépendant de l'évesque de Basle ». Il épousa en secondes noces Jeanne Juat, d'Estavayer, de qui il eut François Besson. Guillaume servit en France (comme simple soldat sans doute); « il fut à la journée de Meaux³⁷) et aux batailles d'Arq³⁸) et d'Yvry³⁹) pour le Roy ».

³⁰) La Bibliothèque nationale de Paris possède les brochures suivantes de F. Besson:

¹^o *Abrégé et extrait du recueil des lettres patentes, chartes, édits et déclarations des Roys, données en faveur des Suisses*. Paris, R. Baudry, 1671.

²^o *Recueil de quelques remontrances et raisons de M. le capitaine colonel de la compagnie des cent gardes suisses ordinaires du corps du Roy et des officiers d'iceux* . . . S. l., 1672.

³^o *Entretien et examen sur la création et information de la compagnie des cent gardes suisses ordinaires du corps du Roy*, S. l., 1672.

⁴^o *Entretien (sic) et examen*, . . . (2^e édition), Paris, Baudry, 1673.

⁵^o *Discours sommaire sur la création de la compagnie des cent gardes suisses ordinaires du corps du Roy* (3^e édition du même ouvrage). Paris, J. Langlois, 1676.

⁶^o *Récapitulation ou seconde liste des chefs, capitaines, commandants, officiers des deux nations qu'il y a maintenant de la compagnie des cent gardes suisses* . . . S. l. n. d.

⁷^o *Lettres attestatoires de l'origine, extraction et du baptistaire de feu M. de Besson*. S. l. n. d.

³¹) Il est nommé, à tort, dans les catalogues de la Bibliothèque nationale *Zuveling* et *Zwelin*.

³²) Canton de Vaud, chef-lieu de district.

³³) Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale ne possède que deux planches de cet artiste, intitulées *Idealis umbra sapientiae generalis*, et datées de 1677 et 1678 (AA 6). Les dictionnaires que j'ai pu consulter ne mentionnent pas F. Caumartin.

³⁴) Bibl. nat., Dossiers bleus 93, dossier 2180, fol. 9.

³⁵) Cette généalogie a été reproduite, avec quelques additions par Chevillard (Bibl. nat., ms. français 32497, p. 252—254).

³⁶) Aujourd'hui la Neuveville ou Neuenstadt, chef-lieu d'un district du canton de Berne.

³⁷) Le 31 mai 1589, les Royalistes mirent le siège devant la ville de Meaux. Ils prirent le Marché, mais durent se retirer bientôt.

³⁸) Victoire remportée par Henri IV sur Mayenne, le 21 septembre 1589, à Arques (Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe, canton d'Offranville).

³⁹) Victoire remportée par Henri IV sur Mayenne, le 14 mars 1590, à Ivry (Ivry-la-Bataille, Eure, arrondissement d'Evreux, canton de Saint-André).

III. François Besson reçut le baptême en l'église Saint-Laurent d'Estavayer, le 31 mars 1586. Il eut pour parrain « noble et vertueux seigneur François de Pontherose, bourgeois et conseiller dudit lieu, seigneur de Ruères, conseigneur de Montbrelloz et de Morens⁴⁰⁾ », et pour marraine « vertueuse Dame Charla, relictte de feu noble et puissant seigneur Jean d'Estavayer, conseigneur dudit lieu ». Ce François servit dans la compagnie des Cent-Suisses dont il fut fourrier en 1605, vice-lieutenant (statthalter ou exempt) en 1629, capitaine-enseigne en 1651.⁴¹⁾

Au mois de mars 1648, il reçut de Louis XIV (ou plutôt de la régente) des lettres de noblesse⁴²⁾ avec la permission d'ajouter une fleur de lis dans l'écu et au timbre de ses armoiries⁴³⁾. Cet anoblissement se trouva révoqué par l'édit du mois d'août 1664⁴⁴⁾, mais il fut renouvelé l'année suivante⁴⁵⁾.

François Besson mourut en 1654. De son mariage avec Fleurance Bertrand, il laissa au moins deux fils :

- 1^o François II, qui suit ;
- 2^o Henri-Robert, de qui je parlerai plus loin.

IV. François II Besson (ou de Besson), né à Paris, le 29 octobre 1622⁴⁶⁾, devint, dès 1640, vice-lieutenant des Cent-Suisses, puis, fut nommé, en 1651, capitaine-enseigne de la compagnie en survivance de son père à qui il succéda. Il avait été antérieurement chargé des fonctions de commissaire des guerres à Worms. Il reçut le collier de Saint-Michel⁴⁷⁾. C'est l'auteur des brochures relatives aux gardes suisses du roi de France, dont j'ai parlé plus haut, et aussi l'auteur de l'épithaphe que nous étudions. Son portrait a été gravé par Pierre van Schuppen⁴⁸⁾, très habile artiste que l'on a appelé « le petit Nanteuil ».

François II Besson est mort à Paris, en la maison qu'il habitait, rue Montmartre, au milieu du cantonnement des Cent Suisses, au mois de décembre 1697. Il a été inhumé à Saint-Eustache le 14 de ce mois⁴⁹⁾. De son mariage avec Elisabeth Dantan sont issus :

- 1^o François-Alexandre, qui suit ;
- 2^o François-Alexandre, le jeune, dit l'Abbé ;

⁴⁰⁾ Rueyres-les-Prés, Montbrelloz et Morens, canton de Fribourg, district de la Broye.

⁴¹⁾ Sur ces grades et leurs diverses dénominations, voir Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses*, t. III, p. 374 et s.

⁴²⁾ Il est dit dans ces lettres qu'elles lui sont accordées en récompense des services qu'il a rendus à Henri le Grand, à Louis XIII et à Louis XIV, dans la compagnie des Cent Suisses, depuis vingt-deux ans (Bibl. nat., ms. français 4139, fol. 307).

⁴³⁾ « Nous lui avons et à sesdits enfans et posterité (permis) porter, en ses armes et timbre, une fleur de lis d'or, telle qu'elle est cy empreinte ». Le blason n'a pas été reproduit dans la copie que j'ai retrouvée des lettres patentes.

⁴⁴⁾ Cet édit annule toutes les lettres de noblesse accordées depuis le 1^{er} janvier 1614, en Normandie, et depuis le 1^{er} janvier 1611, dans le reste du royaume (Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations règlements, arrêts et lettres patentes . . . concernant le fait de noblesse*, p. 141).

⁴⁵⁾ Ms. français 32497, p. 253. Chevillard dit que les nouvelles lettres de noblesse furent enregistrées en 1665. Je ne les ai pas trouvées dans les archives de la Chambre des comptes de Paris.

⁴⁶⁾ Bibl. nat., ms. français 32497, p. 253.

⁴⁷⁾ Dans l'épithaphe que nous étudions, il se dit « chevalier de l'ordre du Roi » ; il faut entendre « chevalier de l'ordre de Saint-Michel », qui était alors le moindre des deux ordres du Roi.

Je n'ai pas trouvé son nom dans les listes des chevaliers de Saint-Michel que j'ai pu consulter. En tous cas, il ne fut pas maintenu lors de la réforme de l'ordre, en 1665.

⁴⁸⁾ F. Raisin a fait reproduire ce portrait dans son mémoire intitulé : *Ex-libris d'officiers suisses au service de la France* (*Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*, 1918, p. 56—58).

⁴⁹⁾ Bibl. nat., ms. français 32833, p. 376.

- 3^o Jean-Baptiste, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier;
4^o Elisabeth; 5^o Marie; 6^o Louise-Madeleine; 7^o Marie-Henriette;
8^o Anne-Elisabeth; 9^o Françoise-Denise.

V. François-Alexandre Besson⁵⁰⁾ (ou de Besson) devint enseigne des Cent-Suisses en 1661, et vice-lieutenant de la même compagnie en 1665.

IV. Henri-Robert Besson (ou de Besson), sieur de Rozefort, né en 1627, capitaine au régiment de Mazarin, appelé ensuite d'Anjou, et d'Orléans⁵¹⁾, devint vice-lieutenant des Cent-Suisses en 1651, démissionna en 1665, en faveur de son neveu, et succéda alors dans la charge de capitaine-enseigne, à son père. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 30 août 1658 et confirmé dans cette dignité le 12 janvier 1665, lors de la réforme de l'ordre, mais exclu le 20 avril suivant⁵²⁾. Il épousa Marie Boitet, puis Elisabeth Bruant⁵³⁾, et mourut le 5 novembre 1697, à Paris, en sa maison de la rue Saint-Louis en l'Ile; le lendemain, il fut inhumé en l'église Saint-Louis⁵⁴⁾. De son premier mariage sont nés deux fils dont j'ignore le sort:

- 1^o Henri-Nicolas;
2^o Robert.

François II Besson dit⁵⁵⁾ que son père était « parent et allié d'aucuns des illustres familles des Gonels, Lussingue, Vilarsel, Pontherose, Techtermann, Clery, d'Eprez Griffy et Bumans, de la ville et canton de Frybourg, ainsi que des Rivet, Juat et Bullay, de celle d'Estavayer audit canton, des Perrot, de Neufchastel, de Farne, de la ville de Bienne, le Goux, de la Franche-Comté, pareillement des Besson-Brandanière, Rozefort, des lieux de la Neufville dit Bonneville, du Dauphiné et autres provinces ».

« Il y a encore, ajoute-t-il, des Besson des leurs à Aubone, du canton de Bern, et en Allemagne, ainsi qu'en France, sortis desdits lieux d'Aubone, d'Estavayé et autres endroits de Suisse et des Alliez, sous les noms de Zwelin (*corrigé à la main en*: Zwilling) et de Besson, qui signifient Gemeaux, tous issus d'une tige... ».

Le tableau généalogique des Besson, gravé par Caumartin, porte deux blasons. L'un est *d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux lions d'or*, timbré d'un heaume de profil cimé d'un enfant issant de carnation emmailloté d'azur. Une note placée sous l'écu porte: « Pour supos deux gemeaux, dit Besson, et au-dessus du tout ces mots: *L'innocence me maintient* ». L'autre blason est *d'argent à la bande d'azur chargée d'une fleur de lis d'or et accompagnée de deux lions de gueules*, timbré

⁵⁰⁾ Il a été confondu avec son père par Ed. Rott (*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de la Suisse*, t. V, p. 281).

⁵¹⁾ Le régiment, créé en 1642, par Mazarin, a été d'abord appelé Royal Italien. Le cardinal l'ayant cédé, en 1651, au frère du Roi, il devint alors le régiment d'Anjou; il changea encore de nom en 1660, quand le duc d'Anjou reçut le titre de duc d'Orléans (Roussel, *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, t. IX, p. 1, 2).

⁵²⁾ Bibl. nat., ms. français 32871, p. 235; Clairambault 1244, p. 2682, 2866, 3017, 3086.

⁵³⁾ Elle était fille de Louis Bruant des Carrières, seigneur de Bérengeville-la-Rivière, maître ordinaire en la Chambre des comptes, premier commis de Fouquet, qui, compromis dans l'affaire du surintendant, s'enfuit à Liège, fut condamné à mort et exécuté en effigie. Rentré en grâce, quelques années plus tard, il remplit des missions diplomatiques et mourut à Paris, le 11 avril 1689, revêtu du titre de conseiller du Roi en ses conseils, âgé de 78 ans; il fut inhumé dans la nef de l'église Saint-Gervais (Bibl. nat., Pièces originales 324, dossier 7068, p. 15, 16; 7069, p. 4; Dossiers bleus 140, dossier 3456, p. 1-5).

⁵⁴⁾ Bibl. nat., Dossiers bleus 140, dossier 3456, p. 5; ms. français 32833, p. 336.

⁵⁵⁾ *Lettres attestatoires*, publ. par F. Besson, p. 3.

d'un heaume de face cimé encore d'un enfant de carnation dont le vêtement d'azur est chargé d'une fleur de lis d'or. Ces fleurs de lis placées l'une dans l'écu et l'autre au cimier, ont été concédées, nous l'avons vu, par les lettres d'anoblissement de 1648. Le premier blason est celui que les Besson avaient porté antérieurement.

On en a modifié les émaux, lors de l'anoblissement, sans doute afin d'y placer commodément la fleur de lis de concession que l'on voulait d'or sur azur, comme dans les armoiries royales.

Le second blason figure sur le cachet de François Besson⁵⁶). Il est ici en forme d'écu rond, timbré d'une couronne à perles (dont quatre sont visibles); au milieu de ces perles apparaît la fleur de lis chargeant la poitrine de l'enfant à mi-corps, qui sert de cimier. Deux enfants supportent l'écu; l'un tient un drapeau surmonté d'une fleur de lis. Une épée et un bâton sont passés en sautoir derrière l'écu.

François II Besson a fait frapper deux jetons à ses armes, l'un en 1665, l'autre en 1673. Ni l'un ni l'autre ne portait la fleur de lis sur la bande; on l'a ajoutée après coup sur le premier⁵⁷); elle manque sur tous les exemplaires du second que j'ai vus. L'absence de la fleur de lis pourrait s'expliquer pour le jeton de 1665, car il a pu être fait pendant le temps où les lettres de noblesse (et de concession d'armoiries) de 1648 sont demeurées nulles. Mais je ne comprends pas pourquoi la fleur de lis a été omise en 1673, après la confirmation des lettres de noblesse. D'ailleurs sur l'un comme sur l'autre des deux jetons, le cimier consiste en une fleur de lis. Sur celui de 1673, deux jumeaux servent de supports⁵⁸).

Le même blason se retrouve, avec quelques modifications dans les accessoires, gravé sur les brochures et les ex-libris de François Besson⁵⁹); il décore le beau portrait de ce personnage, gravé par Pierre van Schuppen. Une représentation peinte sur parchemin⁶⁰) en a été exécutée pour Jean-Baptiste de Besson, chevalier du Saint-Esprit de Montpellier. Le blason est ici timbré d'un casque de face cimé de l'enfant et de la fleur de lis, il est supporté par deux enfants nus. L'écu est brochant sur la croix à douze pointes du Saint-Esprit de Montpellier; un chapelet et le collier de l'ordre l'entourent. Toute cette composition est placée sur un grand manteau jaune doublé de blanc que tiennent deux anges. En haut, sur une banderole, on lit cette devise qui se retrouve ailleurs et qui fait allusion au nom de la famille et plus directement aux supports et au cimier: « L'innocence me maintient »; en bas, sur une autre banderole, figurent, comme un complément de la devise, les mots: « Malgré l'envie ». A la partie inférieure de la feuille on a peint une scène symbolique qui donne un commentaire des inscriptions. Un personnage, élégamment vêtu d'un costume militaire, enfermé dans un fortin, tue d'un coup de pistolet l'Envie qui tombe dans le fossé.

Dans le grand *Armorial de France*, dressé en vertu de l'édit de novembre 1696, on lit ce qui suit, au registre de Versailles⁶¹):

⁵⁶) Dossiers bleus, 93, dossier 2180, p. 10. — Le cachet est apposé ici pour servir de modèle à un graveur.

⁵⁷) Ce sont, je pense, ces deux états du jeton de 1665 que M. d'Amman (*loc. cit.*) a traités comme s'il s'agissait de deux jetons différents.

⁵⁸) J. de Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 161—163. H. de la Tour, *Bibliothèque nationale, Catalogue de la collection Rouyer*, t. II, p. 199, n° 3262. *Collection Feuardent: Jetons et méreaux*, nos 1170—1174. L. Bron, *Le drapeau des Cent Suisses de la garde des rois de France*, dans les *Archives héraldiques*, 1895, p. 33—37 (figure).

⁵⁹) *Ibidem.*, Cf. Pièces originales 324, dossier 7058, p. 37, 38. F. Raisin, *loc. cit.* A. d'Amman, *loc. cit.*

⁶⁰) Dossiers bleus 93, dossier 2180, p. 7.

⁶¹) Bibl. nat., ms. français 32227, p. 265.

« Robert Bisson de Rosfort, enseigne de la compagnie des Cent Suisses de la garde du Roy, et Elisabeth Beurnant Descurières, sa femme, portent: *d'argent à une bande d'azur, chargée d'une fleur de lis d'or, accompagnée de deux lions de gueules, posés un en chef et l'autre en pointe, écartelé de taillé d'argent et de gueules à une barre taillée aussy d'azur et d'argent, brochant sur le tout, et un sanglier issant de gueules et mouvant de la barre sur l'argent; accolé d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même, et un chef cousu de gueules.*

La figure de ces armoiries⁶²⁾ a été mal faite; on y a représenté la barre brochant sur les quatre quartiers, alors qu'elle ne devrait être renfermée que dans le deuxième et dans le troisième. On y a fait le champ de ces deux quartiers entièrement d'argent, quand la description le donnait comme taillé d'argent et de gueules.

Les érudits suisses nous diront quel est le blason dont Besson de Rozefort écartelait les armes de son père.

Die Glarner Landvögte zu Baden und ihre Wappenzeichen

von J. J. KUBLI-MÜLLER,

heraldisch bearbeitet von IDA TSCHUDI-SCHÜMPERLIN.

Die Landvogtei Baden kam im Jahre 1415 im Krieg der Eidgenossen (Bern ausgenommen) mit Herzog Friedrich von Österreich an die 6 Orte Zürich, Luzern, Schwyz, Unterwalden, Zug und Glarus infolge Eroberung des Aargaus und Teilung der Beute anno 1415.

Sie war versetzt und pfandweise diesen 6 Orten überlassen worden. Später traten auch Uri und Bern in das Pfandrecht ein und bildete sich demnach eine gemeineidgenössische Landvogtei der 8 alten Orte.

Solange die 8 alten Orte regierten, war der jeweilige Turnus für jeden einzelnen Stand 2 Jahre; allein während des Zürcherkrieges wurde Zürich vom Regiment ausgeschaltet und von 1712 ab regierten zufolge des abgeschlossenen vierten Landesfriedens nur noch *Bern, Zürich* und *Glarus*, jedoch mit dem Unterschiede, dass Zürich und Bern ihre Vogteizeit auf 7 Jahre ausdehnen konnten, während Glarus bei den ehemaligen 2 Jahren verblieb, welche unser Ort Glarus unter der ersten Übereinkunft der 8 alten Orte innehatte.

Glarus hatte demnach nach wie vor alle 14 und später nur alle 16 Jahre die Berechtigung zur Landvogtei-Ansetzung in Baden für jeweilen 2 Jahre.

Die Landvogteien von Baden und des Thurgaus galten als die ausgedehntesten und einträglichsten aller bestandenen Vogteien, allein sie waren, wenigstens was Glarus anbetrifft, für den Bewerber mit den grössten Auflagen belastet, d. h. der erkorene Landvogt, der schon bei der Aspirierung auf das Amt genug opfern musste, um zu der Ehre zu gelangen, Landvogt zu werden, hatte auch

⁶²⁾ Bibl. nat., ms. français 32262, p. 100.